

Paris, le 30 septembre 2024

[ETUDE BANQUE DE FRANCE]

Les difficultés économiques des industriels PME-ETI s'aggravent

A quelques semaines de l'ouverture des négociations commerciales 2025 entre distributeurs et industriels, la FEEF* publie pour la deuxième année consécutive le baromètre de la situation économique et financière des PME-ETI fournisseurs de la distribution réalisé par la Banque de France. Le constat est sans appel : depuis 2018, la fragilisation du tissu industriel des PME-ETI ne cesse de s'accroître. L'encadrement juridique des négociations commerciales, issu en particulier des différentes lois EGalim, n'a pas permis de protéger les fournisseurs PME-ETI. Dans ce contexte, la FEEF appelle les pouvoirs publics à réagir et à engager une réforme des négociations commerciales dédiée aux industriels PME-ETI pour soutenir les entreprises à taille humaine engagées dans les territoires et dans les filières agricoles françaises.

Les principaux résultats de l'étude Banque de France* réalisée sur le périmètre des adhérents de la FEEF qui regroupe plus de 1100 entreprises PME-ETI (22 milliards d'euros de chiffre d'affaires) mettent en évidence les éléments suivants :

- **33% d'entreprises déficitaires en 2023 contre 19% en 2018, soit une augmentation de 74% d'entreprises en difficultés depuis 7 ans ;**
- **Près d'1 entreprise PME-ETI sur 2 a aujourd'hui un taux d'endettement supérieur à 7 ans ;**
- **Doublement du poids des charges financières des industriels PME-ETI entre 2022 et 2023.**

La fragilisation du tissu PME-ETI est aussi un **vrai risque pour le monde agricole français** car : **78%** de leurs approvisionnements de matière première agricole (MPA) sont d'origine française, **43%** de la MPA achetée par les PME-ETI bénéficie de SIQO ou de labels de qualité (AOP, Bio, HVE, IGP, Label Rouge...) **.

Pour Léonard Prunier, Président de la FEEF : « *Le gouvernement et les parlementaires doivent tirer les conséquences de ces résultats économiques alarmants. Est-ce qu'EGalim est en cause ? En tout cas, la période 2018-2023 est marquée par une dégradation continue de la santé économique des industriels PME-ETI. Il est temps de réformer les négociations commerciales afin de prendre en compte le maillon industriel dans sa composante la plus fragile. La FEEF a des propositions dans ce sens : d'une part, différencier le cadre juridique en fonction de la taille des fournisseurs comme le demande l'Europe et, d'autre part, sanctuariser le tarif fournisseur des PME et des ETI de croissance pour garantir un juste prix et leur donner de l'oxygène ».*

*Etude ACSEL-Banque de France pour la FEEF (septembre 2024)

**Enquête réalisée par la FEEF auprès de ses 1100 adhérents (mai 2024)

A propos de la FEEF :

La FEEF (Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France) représente les fabricants PME-ETI des produits de consommation du quotidien. Cela correspond à 22 000 entreprises indépendantes, 250 000 emplois directs et 33 000 sites de production répartis dans les territoires. Garanties de la souveraineté industrielle et alimentaire de la France, ces entreprises de nos régions sont engagées en faveur des produits responsables, de l'approvisionnement et de l'emploi local. A cet égard, la FEEF a créé en 2014 le Label RSE « PME+ » pour valoriser les actions sociétales des PME-ETI fournisseurs de la distribution. www.feef.org

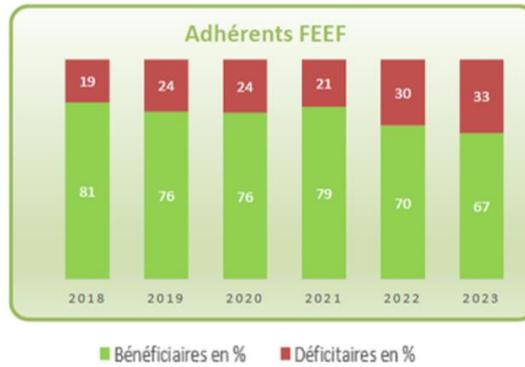
Contact presse FEEF : Virginie Feuillebois – Tél. : 01 47 42 43 33 – Email : v.feuillebois@feef.org

Annexe – Chiffres clés du baromètre Banque de France 2024

Périmètre adhérents FEEF :

22 milliards d'euros de chiffre d'affaires (étude Banque de France – ACSEL pour la FEEF, septembre 2024)

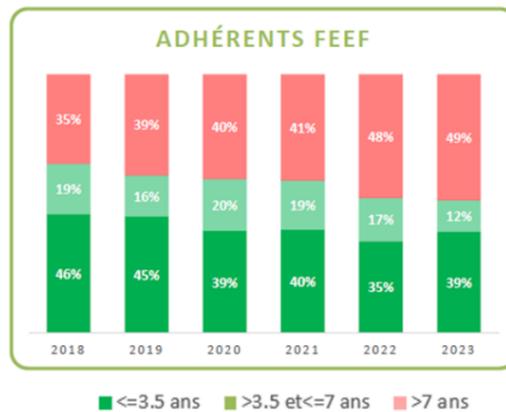
- Evolution du nombre d'industriels PME-ETI déficitaires depuis 2018



- Evolution du taux

7 ans des industriels PME-ETI depuis 2018

d'endettement supérieur à



- Evolution du poids des charges financières dans l'excédent brut d'exploitation (en %) des industriels PME-ETI depuis 2018

